

MAISON DE RETRAITE TERRE-NEGRE

Siège social : 95 rue Ernest Renan
33 000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31.12.2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association MAISON DE RETRAITE TERRE-NEGRE,

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE RETRAITE TERRE-NEGRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

5- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

AJC AUDIT



Marie MALAVAL

A C T I F	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois			31/12/2024 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	199 414,16	-95 726,57	103 687,59	49 412,70
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	43 906 242,38	-20 199 856,06	23 706 386,32	24 365 014,64
Installations techniques matériel et outillage industriel	4 557 956,97	-3 023 363,93	1 534 593,04	1 463 847,61
Autres immobilisations corporelles	266 931,00	-223 349,35	43 581,65	73 655,34
Immobilisations corporelles en cours, Avances	350 341,48		350 341,48	646 148,75
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	57 368,00		57 368,00	57 368,00
Prêts	19 936,43		19 936,43	17 861,57
Autres Immobilisations Financières	74 492,00		74 492,00	340 966,00
TOTAL II	49 432 682,42	-23 542 295,91	25 890 386,51	27 014 274,61
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	68 899,55		68 899,55	73 300,20
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	656 623,97	-175 340,54	481 283,43	562 913,98
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	189 963,13		189 963,13	354 683,71
Charges constatées d'avance	117 368,65		117 368,65	79 687,63
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	6 800 000,00		6 800 000,00	8 000 000,00
Disponibilités	3 460 283,88		3 460 283,88	1 782 690,67
TOTAL IV	11 293 139,18	-175 340,54	11 117 798,64	10 853 276,19
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL	60 725 821,60	-23 717 636,45	37 008 185,15	37 867 550,80

P A S S I F

Arrêté au 31/12/2025

Durée 12 mois

31/12/2024

12 mois

Fonds propres**Fonds propres sans droit de reprise**

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Autres réserves

Report à nouveau

Report à nouveau

dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Excédent ou déficit de l'exercice

Excédent ou déficit de l'exercice

dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales

Situation nette (sous-total)

Situation nette (sous-total)

Fonds propres consommables

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Provisions réglementées

TOTAL I

12 638 759,66

12 027 168,12

Fonds reportés et dédié:**Fonds reportés liés aux legs et donation**

Fonds reportés liés aux legs et donation

Fonds dédiés

Fonds dédiés

TOTAL II

1 377 109,12

1 740 386,80

Comptes de Liaison**Comptes de Liaison**

Comptes de Liaison

TOTAL III

Provisions**Provisions pour risques****Provisions pour charges**

TOTAL IV

190 000,00

147 000,00

Dettes**Emprunts Obligataires et assimilé**

Emprunts Obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts et dettes financières diverses

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Autres dettes

Autres dettes

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL V		22 802 316,37	23 952 995,88
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passil			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas:			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		37 008 185,15	37 867 550,80

Compte de résultat

ASSOCIATION TERRE NEGRE

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	430,00	0,00	330,00	0,00	100,00	30,30
Ventes de biens						
dont ventes de biens en nature						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.						
Ventes de prestations de services	515 824,01	2,11	415 622,54	1,83	100 201,47	24,11
dont parrainages						
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc						
Ventes de biens et services	515 824,01	2,11	415 622,54	1,83	100 201,47	24,11
Concours publics et subvt° exploitation	24 390 420,99	100,00	22 649 828,47	100,00	1 740 592,52	7,68
dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	24 390 420,99	100,00	22 649 828,47	100,00	1 740 592,52	7,68
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	66 170,50	0,27	1 012 244,34	4,47	-946 073,84	-93,46
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	570 306,62	2,34	584 388,14	2,58	-14 081,52	-2,41
Autres produits	145 365,24	0,60	2 013,05	0,01	143 352,19	7 121,14
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	25 688 517,36	105,32	24 664 426,54	108,89	1 024 090,82	4,15
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	726 964,08	2,98	658 708,80	2,91	68 255,28	10,36
Variation de stocks	5 712,85	0,02	-6 741,63	-0,03	12 454,48	-184,74
Autres achats et charges externes	5 046 310,57	20,69	7 899 231,78	34,88	-2 852 921,21	-36,12
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 302 270,46	5,34	1 158 556,15	5,12	143 714,31	12,40
Salaires	10 437 126,55	42,79	8 825 181,98	38,96	1 611 944,57	18,27
Cotisations sociales	4 812 557,31	19,73	3 981 643,24	17,58	830 914,07	20,87
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	1 880 714,14	7,71	1 761 208,71	7,78	119 505,43	6,79
Dotations aux provisions	43 000,00	0,18	47 000,00	0,21	-4 000,00	-8,51
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés	207 028,94	0,85	416 626,25	1,84	-209 597,31	-50,31
Autres charges	88 652,08	0,36	73 456,24	0,32	15 195,84	20,69
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	24 550 336,98	100,66	24 814 871,52	109,56	-264 534,54	-1,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 138 180,38	4,67	-150 444,98	-0,66	1 288 625,36	-856,54
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	344 265,56	1,41	353 382,92	1,56	-9 117,36	-2,58
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	344 265,56	1,41	353 382,92	1,56	-9 117,36	-2,58
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	450 024,07	1,85	643 333,18	2,84	-193 309,11	-30,05
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	450 024,07	1,85	643 333,18	2,84	-193 309,11	-30,05
RÉSULTATS FINANCIERS	-105 758,51	-0,43	-289 950,26	-1,28	184 191,75	-63,53
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	1 032 421,87	4,23	-440 395,24	-1,94	1 472 817,11	-334,43
Produits exceptionnels			442 959,90	1,96	-442 959,90	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			442 959,90	1,96	-442 959,90	-100,00
Charges exceptionnelles	1 040 541,00	4,27	41 203,06	0,18	999 337,94	2 425,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	1 040 541,00	4,27	41 203,06	0,18	999 337,94	2 425,40
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 040 541,00	-4,27	401 756,84	1,77	-1 442 297,84	-359,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	33 265,09	0,14	668,79	0,00	32 596,30	4 873,92

Compte de résultat

ASSOCIATION TERRE NEGRE

	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	33 265,09	0,14	668,79	0,00	32 596,30	4 873,92
PRODUITS	26 032 782,92	106,73	25 460 769,36	112,41	572 013,56	2,25
CHARGES	26 074 167,14	106,90	25 500 076,55	112,58	574 090,59	2,25
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-41 384,22	-0,17	-39 307,19	-0,17	-2 077,03	5,28
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée	+ 64 495.38		+ 57 411.92			

Compte de résultat

ASSOCIATION TERRE NEGRE

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							

Compte de résultat

ASSOCIATION TERRE NEGRE

Liste des structures

1 Description de l'activité

L'association intitulée « Terre-Nègre » fondée en 1827, reconnue d'utilité publique par ordonnance royale du 25 juin 1847 a pour but :

- De créer, d'administrer, de gérer tout établissement ou service à caractère sanitaire, social et médico-social ;
- De développer et d'organiser des partenariats, collaborations ou services susceptibles de contribuer à l'intérêt des personnes âgées ou au bon fonctionnement des établissements de l'association ;
- D'apporter un service d'aide et de soins au domicile, notamment au profit des personnes fragiles ;
- De créer, d'administrer, de gérer tout établissement ou service d'hébergement au profit des personnes âgées ou de leur famille.

L'établissement accueille 402 résidents.

Les moyens d'action de l'association sont :

- La création, la gestion, la promotion, la coopération et la mutualisation d'établissements et services en lien direct ou indirect avec son objet social ;
- A titre accessoire la participation, le soutien, la coopération, la promotion sous toutes ses formes, y compris auprès de structures privées ou publiques ayant un but connexe, similaire ou complémentaire à son objet social ;
- L'acquisition, la gestion de tout patrimoine corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier qui concourt de façon directe ou indirecte à son objet ou à la valorisation des biens de l'association ;
- La représentation, la recherche, l'innovation, l'expérimentation, dans les domaines en lien direct avec son objet social, la promotion ou la défense de la cause des personnes fragiles telles que les personnes âgées dépendantes ;
- La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou contribuant à sa réalisation. Toutes opérations de nature économique telles que l'hébergement, le service de restauration, le service de blanchisserie, les activités de loisirs, la garde, l'aide à la vie quotidienne, y compris l'aide à domicile ou la surveillance et les soins médicaux et de façon plus générale les services au profit des publics fragiles.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Externalisée jusqu'au 28 février 2025, la prestation de Bionettoyage a été internalisée à compter du 1^{er} mars 2025. Dans le cadre de ce projet, l'établissement a réintégré dans ses effectifs 64 ETP d'ASH (Agents des Services Hôteliers).

Le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit à – 41 384.22 € et se décompose de la façon suivante :

- ✓ Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée pour un montant bénéficiaire de + 64 495 €
- ✓ Résultat des activités annexes pour un montant déficitaire de - 105 879 €

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant

3 Principes – Règles et méthodes comptables

3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

3.2 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du code de commerce,
- du plan comptable M22bis et des dispositions spécifiques de l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- aux dispositions du règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Le plan comptable utilisé est conforme à celui publié avec l'arrêté du 27/12/2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ces nouvelles dispositions sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

3.3 Changements de méthode comptable

Application du nouveau règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 relatif à la modernisation des états financiers qui modifie le plan comptable général (PCG).

Ses principales modifications portent sur :

- La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Cf. § 6.4. Informations sur les états financiers suite application du nouveau plan comptable ANC n° 2022-06

3.4 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.5 Changements de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 Compléments d'information sur les comptes de bilan actif

4.1 Variations de l'actif immobilisé

Immobilisations (Inc.)Corporelles	Valeur Brute Début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions / Rebut de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur Brute Fin d'exercice	Amort. Cumulés Fin d'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur Nette Fin d'exercice
Frais d'établissement - Recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	138 399	38 225	- 19 262	42 052	199 414	- 95 727		103 688
terrains								-
Constructions sur sol propre								-
Constructions sur sol d'autrui	43 079 295	47 036		779 912	43 906 242	-20 199 856		23 706 386
Constructions, installations générales	1 012 242	17 777	- 126 802		903 217	- 421 143		482 074
Installations techniques, outils industriels	3 344 447	263 067	- 31 932	79 158	3 654 740	- 2 602 221		1 052 519
Installations générales, agencements, divers								-
Matériel de transport	127 427				127 427	- 98 658		28 768
Matériel de bureau, informatique, mobilier	134 116	5 388			139 504	- 124 691		14 813
Emballages récupérables, divers								-
Immobilisations corporelles en cours	646 149	605 314		- 901 121	350 341			350 341
Avances et acomptes								-
Immobilisations corporelles	48 343 676	938 582	- 158 734	- 42 052	49 081 472	-23 446 569	-	25 634 902
TOTAL Immobilisations (Inc/Corporelles) - I	48 482 075	976 807	- 177 996	-	49 280 886	-23 542 296	-	25 738 590

Immobilisations Financières	Valeur Brute Début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur Brute Fin d'exercice	Amort. Cumulés Fin d'exercice	Dépréciations de l'exercice	Valeur Nette Fin d'exercice
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Autres titres immobilisés	57 368				57 368			57 368
Prêts, autres immobilisations financières	358 828	9 051	- 273 450		94 428			94 428
TOTAL Immobilisations financières - II	416 196	9 051	- 273 450	-	151 796	-	-	151 796
TOTAL GENERAL - I+II	48 898 270	985 858	- 451 446	-	49 432 682	-23 542 296	-	25 890 387

4.2 Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Transfert	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement - Recherche - I					
Autres immobilisations incorporelles - II	88 987	26 002		- 19 262	95 727
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	18 714 280	1 485 576			20 199 856
Constructions, installations générales	479 978	64 510		- 123 345	421 143
Installations techniques, outils industriels	2 412 863	221 289		- 31 932	2 602 220
Installations générales, agencements, divers					
Matériel de transport	81 550	17 108			98 659
Matériel de bureau, informatique, mobilier	106 337	18 354			124 691
Emballages récupérables, divers					
Immobilisations corporelles - III	21 795 009	1 806 837	-	- 155 277	23 446 569
TOTAL GENERAL	21 883 996	1 832 839	-	- 174 539	23 542 296

L'association amortit toutes les immobilisations selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes (en années) :

Immobilisations		Pavillon Gautier	Pavillon Johnston	Pavillon Communauté	Pavillon Cheverus 1	Pavillon Buhan	Pavillon Contigu Gautier	Pavillon Cheverus 2	Pavillon Lestapis	Pavillon Pelleport	Pôle Médical
Licences / Logiciel	5										
Matériel de bureau	10										
Matériel de transport	5										
Agencements Installations Techniques	5 / 15 ans										
Matériels	5 / 10 ans										
Panneaux photovoltaïques	20 ans										
Gros Œuvre et Honoraires		50 ans	50 ans	40 ans	37 ans	33 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Aménagements		30 ans	12 ans	40 ans	37 ans	19 ans	20 ans	20 ans	10 ans	10 ans	
Sols souples		10 ans	12 ans	10 ans	37 ans	19 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Ascenseurs				10 ans	10 ans	19 ans	30 ans	30 ans	30 ans	10 ans	
Peinture			12 ans		5 ans	15 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	

4.3 Évaluation des stocks

Nature des Stocks	Montant Début exercice	Augmentation	Diminution	Montant Fin exercice
Total	73 300	68 900	73 300	68 900

Les stocks sont valorisés au dernier coût d'achat.

4.4 Évaluation des créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2025, les créances douteuses ont été provisionnées à hauteur de 175 341 €.

5 Compléments d'information sur les comptes de bilan

5.1 Variation des fonds propres

▪ Fonds propres au 31 décembre 2025	12 638 760
▪ Fonds propres au 31 décembre 2024	12 027 168
Variation	+ 611 592
Résultat de l'exercice	- 41 384
Variation ne provenant pas du résultat	+ 652 976

La variation des fonds propres ne provenant pas du résultat s'établit à + 652 976 € et concerne la reprise de subventions d'investissement : - 433 135 €, la comptabilisation d'une subvention d'investissement pour 45 570 € et la comptabilisation de la provision réglementée pour renouvellement des immobilisations pour 1 040 541 €.

Au 31/12/2025, le solde du report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs s'établit à - 1 004 904 € et correspond à :

- ✓ RAN Section Hébergement : 179 864 €
- ✓ Dépenses pour congés payés en instance : - 1 184 768 €

Le RAN de la section Hébergement est relatif à des résultats antérieurs non encore affectés.

Rubriques	Début d'exercice	Reclassement	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	360 000					360 000
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Réserves	2 411 837		139 396			2 551 233
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 411 837</i>		<i>139 396</i>			<i>2 551 233</i>
Report à nouveau	2 403 358		-178 703			2 224 654
<i>Dont RAN des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-922 920</i>		<i>-81 985</i>			<i>-1 004 904</i>
Résultat de l'exercice	-39 307		39 307	-41 384		-41 384
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>57 412</i>		<i>-57 412</i>	<i>64 495</i>		<i>64 495</i>
Situation nette	5 135 888	0	0	-41 384	0	5 094 504
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	6 891 281				387 565	6 503 715
Subventions d'investissement non renouv.	0					0
Provisions réglementées	0			1 040 541		1 040 541
TOTAL	12 027 169	0	0	999 157	387 565	12 638 760

5.2 Subventions d'investissement avec droit de reprise

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat d'exploitation au rythme des amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

Les subventions d'investissement avec droit de reprise se composent des subventions accordées par le conseil départemental et la CNSA au titre des travaux de restructuration de l'EHPAD.

Le département bénéficie d'un droit de reprise de la subvention qui s'exercera dans les hypothèses suivantes :

- retrait de l'habilitation à l'aide sociale de l'établissement,
- arrêt de l'activité d'hébergement des personnes âgées,
- vente à un tiers de l'immeuble hébergeant la maison de retraite
- modification de l'affectation de l'immeuble
- résiliation anticipée de la présente convention
- dissolution de l'organisme bénéficiaire de la subvention

5.3 Tableau des provisions

Nature des PROVISIONS	Montant Début exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant Fin exercice
Provisions réglementées renouvellement des immobilisations	-	1 040 541	-	1 040 541
TOTAL Provisions Réglementées	-	1 040 541	-	1 040 541
Autres Provisions pour Risques et Charges Risques Prud'homaux	147 000	43 000	-	190 000
TOTAL Provisions Risques et Charges	147 000	43 000	-	190 000
Sur Immobilisations(Inc)Corporelles				-
Sur Immobilisations Financières				-
Sur Stocks				-
Sur comptes clients	193 636	47 875	66 171	175 341
Autres provisions pour dépréciation				-
TOTAL Provisions Dépréciations	193 636	47 875	66 171	175 341
TOTAL GENERAL des PROVISIONS	340 636	1 131 416	66 171	1 405 882

Dont Dotations & Reprises Exploitation	90 875	66 171
Dont Dotations & Reprises Financières		
Dont Dotations & Reprises Exceptionnelles	1 040 541	

Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations :

Dans le cadre de la rénovation du pavillon Buhan, l'établissement a bénéficié de Crédits non reconductibles et d'une aide complémentaire destinée à soutenir la dimension écologique du projet, pour un montant de 1 040 540 € versé par l'ARS.

Cf. § 6.2 Informations relatives au compte de résultat exceptionnel

5.4 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Changement de méthode	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations								
« contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS »								
ARS Financement 2 places HTU	14 000			14 000			-	
ARS Financement Programme Antichute - APA en Ehpad 2024	20 102			9 845			10 257	
ARS Financement Programme Antichute - APA en Ehpad 2026/2027	-		35 328				35 328	
Conférence des financeurs	3 280			3 280			-	
Projet Y'a pas d'âge pour bouger 2025								
Conférence des financeurs	-		42 923				42 923	
Projet Y'a pas d'âge pour bouger 2026								
Conférence des financeurs Projet Fabuleux 2025	5 560			5 560			-	
ARS Projet IDE de nuit	411 066			411 066			-	
ARS Formations non qualifiantes / maladies neuro-dégénératives	-		1 500	-			1 500	
ARS Situation exceptionnelle / Stock de masques	-		26 678	-			26 678	
Contributions financières d'autres organismes	1 200 000			100 000			1 100 000	
CARSAT	24 845			5 851			18 995	
Caisse de retraite	61 533			20 705			40 828	
Ressources liées à la générosité du public							-	
Dons	-		100 600				100 600	
TOTAL	1 740 387		207 029	570 307			1 377 109	

Dont Dotations en fonds dédiés
Dont Reprises ressources non utilisées
Dont Utilisation des fonds dédiés

207 029 €
26 556 €
543 751 €

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

Les fonds dédiés relatifs au financement de 2 places HTU qui s'élevaient au 31/12/2024 à 14 000 € ont été intégralement utilisés sur 2025.

Les fonds dédiés ARS relatifs au programme antichute – APA en EHPAD 2024-2027, s'élèvent à 45 585 € au 31/12/2025.

Les fonds dédiés ARS relatifs au projet Conférence des Financeurs – Y'a pas d'âge pour bouger 2026, s'élèvent à 42 923 € au 31/12/2025.

Les fonds dédiés relatifs aux projets Conférence des Financeurs - Y'a pas d'âge pour bouger 2025 et Projet Fabuleux 2025, qui s'élevaient respectivement à 3 280 € et 5 560 € au 31/12/2024 ont été intégralement utilisés sur 2025.

Les fonds dédiés relatifs au projet IDE de nuit qui s'élevaient au 31/12/2024 à 411 066 € ont été intégralement utilisés sur 2025.

Les fonds dédiés ARS de 28 178 €, relatifs aux formations non qualifiantes sur les maladies neuro-génératives et à l'enveloppe accordée pour l'achat d'un stock de masques en prévention d'épidémies, concernent des aides encaissées en décembre 2025 mais pour lesquelles les dépenses n'ont pas encore été engagées à la clôture de l'exercice 2025.

Les contributions financières d'autres organismes dont le solde s'établit à 1 100 000 € au 31/12/2025 sont relatives à la participation de l'ARS aux frais financiers induits par le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

Les fonds dédiés relatifs à la CARSAT dont le solde s'établit à 18 995 € au 31/12/2025 sont relatifs au contrat de prévention des risques professionnels.

Les fonds dédiés relatifs à la Caisse de retraite dont le solde s'établit à 40 828 € au 31/12/2025 sont relatifs au financement des équipements en lits des pavillons Communauté, Buhan et Cheverus.

Les dons manuels de 100 600 € encaissés en 2025 et fléchés par les donateurs pour la rénovation de la Chapelle, ont été reportés en fonds dédiés en totalité au 31/12/2025.

5.5 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR inclus dans les postes suivants de bilan	Détail	Montant clôture
Créances rattachées à des participations		
Autres Immobilisations Financières		
Créances Clients et comptes rattachés		20 671
Avoirs Fournisseurs à recevoir		54 835
Autres Créances		127 570
<i>Financement CAF des berceaux réservés</i>	<i>16 800</i>	
<i>IJSS CPAM et PREVOYANCE</i>	<i>43 762</i>	
<i>OPCO formations</i>	<i>58 393</i>	
<i>Aides Apprentis / Contrats Pro</i>	<i>7 892</i>	
<i>Divers</i>	<i>724</i>	
Disponibilités - Intérêts courus à recevoir		131 745
TOTAL Produits à recevoir		334 821

5.6 Charges à payer

Charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan	Détail	Montant clôture
Emprunts et dettes auprès des Ets. Crédit - Intérêts courus		49 780
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		263 040
Dettes fiscales et sociales		1 443 623
<i>Autres charges fiscales à payer (IS)</i>	<i>12 725</i>	
<i>Provision congés payés chargés</i>	<i>1 208 125</i>	
<i>Provision prime décentralisée chargée</i>	<i>34 378</i>	
<i>Provision prime intéressement chargée</i>	<i>188 394</i>	
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Autres Dettes		
TOTAL Charges à payer		1 756 442

5.7 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice hors provisions

Etat des CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	19 936	19 936	
Autres Immobilisations Financières	74 492	74 492	
TOTAL Créances Actif Immobilisé	94 428	94 428	-
Créances Clients + Douteux litigieux	633 878	458 537 €	175 341
Créances rep. Titres prêtés : prov° / Dép° antérieures	-		
Personnel et Comptes rattachés	-		
Sécurité Sociale et Autres Organismes Sociaux	-		
Etat / Collectivités publiques	-		
Groupes et Associés	-		
Autres Créances - Débiteurs Divers	7 558	7 558 €	
Charges Constatées d'Avance	117 369	117 369 €	
TOTAL Créances Actif Circulant	758 804	583 464	175 341
TOTAUX	853 232	677 892	175 341

Etat des DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an max. à l'origine	-			
Ets. De crédit (1) à + 1 an à l'origine	17 225 948	1 002 298 €	5 111 656 €	11 111 994 €
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	467 297	467 297		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 081 626	1 081 626 €		
Personnel et Comptes rattachés	166 045	166 045		
Sécurité Sociale et Autres Organismes Sociaux	905 945	905 945		
Etat / Collectivités publiques	424 471	424 471		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	-			
Groupes et Associés (2)	-			
Autres dettes	679 292	679 292		
Produits Constatés d'Avance	95 252	95 252		
TOTAL Dettes	21 045 874	4 822 224	5 111 656	11 111 994
<i>Renvoi (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	-			
<i>Renvoi (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	1 004 309			

6 Compléments d'information sur le compte de résultat

6.1 Ventilation des produits de tarification

TOTAL PRODUITS DE LA TARIFICATION	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
	10 582 184 €	2 708 417 €	10 605 696 €	23 896 297 €
Produits à la charge de l'Etat				- €
Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées				- €
<i>Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)</i>			10 605 696 €	10 605 696 €
<i>Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour</i>				- €
<i>Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)</i>		1 668 810 €		1 668 810 €
<i>Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)</i>				- €
<i>Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)</i>				- €
<i>Autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)</i>				- €
<i>Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)</i>	10 582 184 €			10 582 184 €
<i>Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)</i>		1 039 607 €		1 039 607 €
<i>Dont produits à la charge d'autres financeurs</i>				- €
Produits à la charge d'autres financeurs				- €

Sont compris dans la dotation globale de soins :

- Des crédits non reconductibles pour un montant de 128 865 €, dont :
 - o 65 359 € pour la prise en charge de médicaments onéreux ;
 - o 26 678 € pour l'achat d'un stock de masques en prévention d'épidémies ;
 - o 35 328 € pour financer le programme antichute basé sur l'APA ;
 - o 1 500 € de formations non qualifiantes : maladies neuro-dégénératives.
- Le financement du projet IDE de nuit, relatif à l'exercice 2025, affecté en fonds dédiés pour un montant de 414 437 € au 31/12/2024 a fait l'objet d'une reprise au 31/12/2025.

Le financement du projet IDE de nuit mis en réserve temporaire, n'a pas été versé en 2025 au titre de l'exercice 2026.

6.2 Informations relatives au compte de résultat exceptionnel

L'application du règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 a donné lieu à une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel. Les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel.

Sur l'exercice 2025, l'établissement a neutralisé une subvention PAI pour un montant de 1 040 540 € via le compte « 687420 – Dotation Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ». Cette subvention PAI a été versée par l'ARS dans le cadre de la rénovation du pavillon Buhan, en crédits non reconductibles pour un montant de 657 850 € ainsi qu'une aide complémentaire de 382 690 € afin d'accompagner l'engagement écologique qui découle de cette opération.

Cette provision fera par la suite l'objet de reprises annuelles en vue de compenser les frais financiers d'emprunts.

6.3 Autres informations relatives au compte de résultat

L'association a fait l'objet d'un legs pour un montant de 351 791.21 € en 2019, comptabilisé en report à nouveau lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable 2018-06.

Une partie de ce legs a été allouée à l'entretien de la tombe du légateur pour un montant de 10 000 €, sans limite de durée.

L'intégralité du legs a été dépensée au 31 décembre 2024.

Une partie des dépenses ont été immobilisées et présentent au 31 décembre 2025 une valeur nette comptable de 48 079.75 €, après une dotation aux amortissements de 14 497.06 € au 31 décembre 2025.

L'association a fait l'objet d'un legs pour un montant de 276 258.63 € en 2020, comptabilisé en report à nouveau lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable 2018-06.

Les sommes dépensées grâce à ce legs s'élevaient à 30 966.88 € au 31 décembre 2024 et s'élèvent à 152 483.43 € sur l'exercice 2025.

Le solde non encore utilisé s'élève à 92 808.32 € au 31 décembre 2025.

Sur l'exercice 2025, les dépenses et investissements financés par ces legs génèrent un déficit de 166 980.50 € qui sera affecté en report à nouveau spécifique.

L'association a encaissé 430 € de cotisations au titre de l'exercice 2025.

6.4 Informations sur les états financiers suite application du nouveau plan comptable ANC n° 2022-06

Le règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifie le plan comptable général (PCG). Il est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ses principales modifications portent sur :

- La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les incidences des reclassements entre N et N-1 des postes concernés sont inscrites dans le tableau suivant :

Libellés	Avant application du règlement ANC 2022-06	Après application du règlement ANC 2022-06	Impact financier 31/12/2025
Refacturation Frais divers	Crédit des comptes 791000 / 791310 / 791301	Crédit du compte 708800	18 615 €
Reprise Produit Constaté d'Avance "Aide PAERPA "	Crédit du compte 791000	Crédit du compte 758000	23 914 €
Remboursements "Indemnités journalières Prévoyance"	Crédit du compte 791100	Crédit du compte 641	132 955 €
Remboursement Formations	Crédit du compte 791200	Crédit du compte 649800 « Remboursements de charges de personnel - Formations OPCO »	204 391 €
Indemnités d'assurance	Crédit du compte 791300	Crédit du compte 758700 « Indemnités d'assurance »	18 188 €
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	Débit du compte 675000	Crédit du compte 652000	3 457 €
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	Crédit du compte 775000	Crédit du compte 757100	- €
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	Crédit du compte 777000	Crédit du compte 747000	425 513 €

A la clôture 2025, les soldes débiteurs des fournisseurs ont été décompensés et comptabilisés en « Autres créances » pour un montant de 2 075.71 €.

En 2024, cette décompensation avait été portée en « Créances et comptes rattachés – Fournisseurs Avances & Acomptes » pour 890 €. Le montant de cette décompensation du bilan d'ouverture 2024 sur les états financiers 2025 a été inscrit en « Autres créances ».

A la clôture 2025, les soldes créditeurs des clients ont été décompensés et comptabilisés en « Autres dettes » pour un montant de 211 791.74 €.

En 2024, cette décompensation avait été portée au passif en « Avances et Acomptes sur commandes » pour 248 245,26 €. Le montant de cette décompensation du bilan d'ouverture 2024 sur les états financiers 2025 a été inscrit en « Autres dettes ».

7 Autres informations

7.1 Engagements financiers

- Engagements reçus

Nature	Engagements reçus	Montant
Emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne	Ville de Bordeaux	3 993 110 €
Emprunts souscrits auprès du Crédit Foncier	Ville de Bordeaux	4 073 480 €
Emprunts souscrits auprès de la Banque Postale	Ville de Bordeaux	9 065 586 €

▪ Engagements donnés

Nature	Hypothèses / base contractuelle	Montant
Intérêts restant à courir sur les emprunts	Contrats de prêts / Organismes bancaires	3 762 k€
Indemnités de départ à la retraite	✓ Taux d'actualisation : 3,50 % ✓ Age de départ à la retraite : 62 ans ✓ Taux de turnover : Standard ✓ Table de mortalité : INSEE TH0002 / TF0002 ✓ Taux de charges sociales pour les cadres : 57 % ✓ Taux de charges sociales pour les non-cadres : 55 % ✓ Augmentation de salaires : 2 %	996 249 €

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation CNC 03-R-01 relative aux engagements de retraite et avantages similaires selon le calcul actuariel prospectif en tenant compte d'hypothèses réalistes relatives au turn-over, à la mortalité des collaborateurs et au taux annuel d'actualisation. Ce calcul est effectué à un horizon de 62 ans charges sociales incluses.

Au 31/12/2025, la provision pour indemnités de départ à la retraite, charges comprises, n'est pas comptabilisée.

En mars 2021, un contrat d'indemnités de fin de carrière a été souscrit en fonds euros auprès de la société AXA afin d'externaliser le versement des indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2025, pour permettre de couvrir les départs à la retraite des prochaines années, le montant global des fonds versés sur le contrat d'indemnités de fin de carrière en fonds euros s'élève à 761 625 € y compris un versement complémentaire de 82 000 € dans le cadre du budget annuel admis par le Conseil Départemental et l'ARS.

7.2 Passage du résultat comptable au résultat effectif

Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :

	2025	2024
Résultat comptable Association	- 41 384	-39 307
Dont Résultat hors EHPAD	- 105 880	-96 719
Variation Prov pour congés payés	+ 163 851	-81 984
Reprise résultat antérieur		
Résultat ERRD	- 99 356	139 396

7.3 Effectif

Effectif ETP Contractuel	Personnel salarié	
	2025	2024
Cadres	24,8	21,8
Agents de maîtrise (IDE)	37,79	34,79
Employés	193,12	156,1
Ouvriers	17	11,08
<i>dont ASH réintégrés au 01/03/2025</i>	61,6	0
Total	272,71	223,77

Internalisation de 64 ETP d'ASH au 01/03/2025.

7.4 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nulle.

7.5 Information concernant les honoraires du Commissaire aux Comptes

Nature de la mission	Montant honoraires (TTC)	Prestataire
Mission audit légal	20 400,00 €	AJC Audit 48 Bis rue Jean de la Fontaine - 33 200 BORDEAUX